



PRÉFET DE LA GIRONDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA GIRONDE**

RAA 33 N° 2015-065

Publié le 20 août 2015

SOMMAIRE

Administrations	Service	Date Acte	Type Acte	Intitulé
ARS	Délégation Territoriale	29/07/15	arrêté	Fixant la composition de la conférence de territoire de Gironde
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Marie-Sylvie DOUTRE
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Patrick BROCHARD
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Robert SAURA
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Jean SARIC
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Jacques HOROVITZ
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Xavier ROQUES
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Roger SALAMON
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Patrice COUZIGOU
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Josy REIFFERS
ARS	Offre Soins	13/08/15	arrêté	Portant nomination du Professeur Dominique CHAUVEAUX
DRFIP	Bordeaux Nord Est	17/08/15	autre	Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal et recouvrement à ses agents de M Bruno ROBERT, comptable public responsable du Service des Impôts des Entreprises de Bordeaux Nord Est (effet au 1er septembre 2015)
DRFIP	Bordeaux Sud Est	18/08/15	autre	Délégation de signature à ses agents de M Philippe CLERMONT, comptable public responsable du service des impôts des Entreprises de Bordeaux Sud Est à effet au 1er septembre 2015
DRFIP	Cenon	17/08/15	autre	Délégation de pouvoir et de signature de M Roland PATIES, comptable public responsable de la trésorerie de CENON à ses agents, avec effet au 1er septembre 2015
DRFIP	Blaye	14/08/15	autre	Délégation de signature et de pouvoir de M Raphael SARRAZIN, comptable public responsable de la trésorerie de BLAYE à ses agents, à effet au 1er septembre 2015

Administrations	Service	Date Acte	Type Acte	Intitulé
DRFIP	Bordeaux Aval	14/08/15	autre	Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal et recouvrement à ses agents de M Didier MERIAUX, comptable public responsable du Service des Impôts des particuliers de Bordeaux Aval (effet au 1er septembre 2015)
PREFECTURE	Police Adminis.	20/02/15	arrêté	Récapitulatif des décisions relatives aux installations de vidéoprotection pour les dossiers examinés en commission du 30 janvier 2015
PREFECTURE	Police Adminis.	30/07/15	arrêté	Récapitulatif des décisions relatives aux installations de vidéoprotection pour les dossiers examinés en commission du 30 janvier 2015
PREFECTURE	Police Adminis.	11/05/15	arrêté	Récapitulatif des décisions relatives aux installations de vidéoprotection pour les dossiers examinés en commission du 17 avril 2015
PREFECTURE	Police Adminis.	30/07/15	arrêté	Récapitulatif des décisions relatives aux installations de vidéoprotection pour les dossiers examinés en commission du 17 avril 2015
PREFECTURE	Police Adminis.	01/07/15	arrêté	Récapitulatif des décisions relatives aux installations de vidéoprotection pour les dossiers examinés en commission du 12 juin 2015
PREFECTURE	Police Adminis.	30/07/15	arrêté	Récapitulatif des décisions relatives aux installations de vidéoprotection pour les dossiers examinés en commission du 12 juin 2015
SOUS PREFECTURE LIBOURNE	Relations Collectiv. Territ.	20/08/15	arrêté	autorisant la création de la chambre funéraire de Rauzan

**ARRETE du 29 juillet 2015 modifiant
l'arrêté du 12 juin 2015
fixant la composition de la conférence de
territoire de Gironde**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16 et L1434-17 ;

VU le décret n°2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées ;

Arrête

Article 1^{er} : la composition de la conférence de territoire de Gironde est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des établissements de santé : 10 titulaires (10 suppléants)

➤ **Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements : 5 titulaires (5 suppléants)**

Madame Virginie VALENTIN (Tit) – Secrétaire Général du Centre Hospitalier Universitaire de BORDEAUX

Monsieur Stéphane BLATTER (Suppl) – Directeur du Centre hospitalier Saint Nicolas de Blaye

Monsieur Michel HAECK (Tit) – Directeur du Centre Hospitalier d'ARCACHON

Madame Marie-Noëlle BOUCHAUD (Suppl) – Directrice du Centre Hospitalier SUD GIRONDE

Monsieur Antoine DE RICCARDIS (Tit) – Directeur du Centre Hospitalier Charles PERRENS de BORDEAUX

Professeur Dominique DALLAY (Suppl) – Président de la CME du CHU

Monsieur Jean-Pierre COMBES (Tit) – Directeur de la Clinique Saint Augustin

Monsieur Philippe CHOUPIN (Suppl) – Clinique TIVOLI- DUCOS

Monsieur Joël BLANC (Tit) – Directeur général adjoint Pavillon de la Mutualité

Madame Michèle RUSTICHELLI (Suppl) - Directrice Marie Galène

➤ **Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement : 5 titulaires (5 suppléants)**

Docteur Olivier LOUIS (Tit) – Président de la CME du Centre Hospitalier de LIBOURNE
Monsieur Michel BRUBALLA (Suppl) – Directeur du Centre Hospitalier de Libourne

Désignation en cours (Tit)

Docteur Catherine de MONTAUDOIN (Suppl) – Président de la CME du Centre Hospitalier d'ARCACHON

Docteur Olivier JOURDAIN (Tit) – Polyclinique Jean VILLAR
Docteur Frédéric PFLIGER (Suppl) – Clinique du Tondu

Docteur Nathalie BONICHON LAMICHANE (Tit) – Clinique TIVOLI
Docteur Bernard LARNAUDIE (Suppl) – Polyclinique de Bordeaux Caudéran

Docteur Christel BRETON-CALLU (Tit) – président de la CME de l'Institut Bergonié
Docteur Pascal PARAVIS (Suppl) - Président de la CME de la MSPB Bagatelle

2° Collège des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 et à l'article L344-1 du code de l'action sociale et des familles : 8 titulaires (8 suppléants)

➤ **œuvrant en faveur des personnes âgées**

Madame Sylvia CAILLIET-CREPPY (Tit) – Fédération Hospitalière de France (FHF)
Monsieur Thomas GUITTON (Suppl) – Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP)

Docteur Max DUBOIS (Tit) – Syndicat National des Etablissements et Résidences Privées pour Personnes Agées (SYNERPA)
Docteur Bernard ODDOS (Suppl) - Syndicat National des Etablissements et Résidences Privées pour Personnes Agées (SYNERPA)

Monsieur Matthieu LEJEUNE (Tit) – Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
Madame Marie-Laure MOINOT (Suppl) - Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)

Madame Mauricette PAILLE (Tit) – Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS)
Monsieur Frédéric PAUL (Suppl) - Association à Domicile en Milieu Rural (ADMR)

➤ **œuvrant en faveur des personnes handicapées**

Monsieur Emmanuel DEVREESE (Tit) – Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)
Monsieur Michel KEISLER (Suppl) - Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)

Monsieur Pierre QUEILLE (Tit) – Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
Monsieur Gérard MOULIE (Suppl) - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)

Madame Elisabeth CALMUS (Tit) – Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux (AGIMC)

Monsieur Jean-Paul DREWNOWSKI (Suppl) - Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux (AGIMC)

Monsieur Thierry PERRIGAUD (Tit) – SYndicat d'Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Santé (SYNEAS)

Monsieur Dominique ESPAGNET (Suppl) - SYndicat d'Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et santé (SYNEAS)

3° Collège des représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité : 3 titulaires (3 suppléants)

➤ **Domaine de la promotion de la santé et de la prévention**

Professeur François DABIS (Tit) – COmité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)

Monsieur Robert GSELL (Suppl) – Mutualité française

Docteur Jean-Michel DELILE (Tit) – Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (CEID)

Désignation en cours (Suppl)

➤ **Domaine de la lutte contre la précarité**

Monsieur Arnaud WIEHN (Tit) – Médecins du monde

Monsieur Jean LASSORT (Suppl) – Restaurants du cœur

4° Collège des représentants des professionnels de santé libéraux et du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situés sur le territoire de la conférence : 7 titulaires (7 suppléants)

➤ **Représentants des professionnels de santé libéraux : 6 titulaires (6 suppléants)**

☛ *Médecins*

Docteur Jean-Luc HERVOUET (Tit) - représentant des médecins libéraux

Docteur Jean-Luc DELABANT (Suppl) - représentant des médecins libéraux

Docteur Bernard PLEDRAN (Tit) - représentant des médecins libéraux

Docteur Frédéric CORDET (Suppl) – représentant des médecins libéraux

Désignation en cours (Tit) - représentant des médecins libéraux

Docteur Joël OHAYON (Suppl) – représentant des médecins libéraux

☛ *Infirmiers*

Madame Christelle THERET (Tit) - représentant des infirmiers libéraux

Madame Françoise DESCLAUX (Suppl) – représentant des infirmiers libéraux

☛ *Masseurs kinésithérapeutes*

Monsieur Marik FETOUH (Tit) – Union Nationale des Syndicats des Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux (UNSMKL)

Monsieur Patrick LAMAT (Suppl) – Fédération Française des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (FFMKR)

☛ *Pharmaciens*

Monsieur Pierre Albin MORLENS (Tit) – Fédération des syndicats pharmaceutiques de France

Suppléant – désignation en cours

➤ **Représentants des internes en médecine : 1 titulaire (1 suppléant)**

Mademoiselle Laure BRUS (Tit) – Syndicat des internes de médecine générale d'Aquitaine (SIMGA)

Monsieur Thibault VIARD (Suppl) – Syndicat des internes de médecine générale d'Aquitaine (SIMGA)

5° Collège des représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé : 2 titulaires (2 suppléants)

Madame Dominique DESMIER (Tit) – Réseau L'ESTEY

Docteur Hélène DEMEAUX (Suppl) – Réseau de Cancérologie d'Aquitaine (RCA)

Docteur Philippe CASTERA (Tit) – AGIR 33-RENAPSUD

Madame Cécile DORTHE DE THESUT (Suppl) – Pavillon de la Mutualité

6° Collège des représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile : 1 titulaire (1 suppléant)

Monsieur Daniel CAILLAUD (Tit) - Directeur HAD Hôpital Suburbain du Bouscat

Monsieur Sébastien DUMOULIN (Suppl) - Directeur HAD Maison de santé protestante de Bordeaux-Bagatelle

7° Collège des représentants des services de santé au travail : 1 titulaire (1 suppléant)

Docteur Laurent MINARO (Tit) – Association Hygiène Industrielle 33, Service de Santé au Travail

Docteur Bernard LADEPECHE (Suppl) – Service de Santé au Travail – Mutualité Sociale Agricole de la Gironde

8° Collège des représentants des usagers : 8 titulaires (8 suppléants)

➤ **Représentants des associations agréées conformément à l'article L1114-1 : 5 titulaires (5 suppléants)**

Monsieur Jean PELLETAN (Tit) – Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques (UNAFAM)

Monsieur Jean-Bernard PROUX (Suppl) – France Parkinson

Madame Bernadette FREYSSIGNAC (Tit) – France Alzheimer
Madame Laure PREVOT (Suppl) – Fédération Départementale des Aînés Ruraux

Madame Marie LAURENT DASPAS (Tit) – Ligue Contre le Cancer
Monsieur Michel PERDRISSET (Suppl) - Fédération Nationale des Insuffisants Rénaux (FNAIR)

Madame Ryselen BOUZOUBAA (Tit) – AIDES
Monsieur Dominique LUCAT (Suppl) – Vie Libre

Monsieur Olivier MONTEIL (Tit) – Association des Paralysés de France (APF)
Monsieur Bernard COLLAS (Suppl) - Union Régionale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis (URAPEI)

➤ **Représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées : 3 titulaires (3 suppléants)**

Madame Maryse BLANCHARD (Tit) – association des personnes âgées
Madame Danièle BOIZARD (Suppl) – association des personnes âgées

Monsieur Régis SAPHORES (Tit) – association des personnes âgées
Monsieur Francis DONATI (Suppl) – association des personnes âgées

Madame Dominique HELGORSKY (Tit) – association des personnes handicapées
Madame Fatiha BARKA (Suppl) – association des personnes handicapées

9° Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 7 titulaires (7 suppléants)

➤ **Un conseiller régional**

Madame Solange MENIVAL (Tit) – Conseillère régionale
Madame Emmanuelle AJON (Suppl) – Conseillère régionale

➤ **Deux représentants des communautés**

Monsieur Yves FOULON (Tit) – Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Madame Françoise LEONARD MOUSSAC (Suppl) – Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud

Désignation en cours (Tit)
Désignation en cours (Suppl)

➤ **Deux représentants des communes**

Désignation en cours (Tit)
Madame Michelle LABROUCHE (Suppl) – Maire de Le NIZAN

Monsieur Michel LABARDIN (Tit) – Maire de Gradignan
Madame Hélène ESTRADE (Suppl) – Maire de Lapouyade

➤ **Deux représentants de conseils départementaux**

Monsieur Jacques RAYNAUD (Tit) – Conseiller Départemental du canton de Villenave d'Ornon

Madame Marie-Claude AGULLANA (Suppl) – Conseillère départementale du Canton de l'Entre-Deux-Mers

Madame Célia MONSEIGNE (Tit) – Conseillère Départementale du Nord-Gironde

Madame Marie-Jeanne FARCY (Suppl)- Conseillère Départementale du Canton de Lormont

10° Collège des représentants de l'ordre des médecins : 1 titulaire (1 suppléant)

Docteur Albert ROCHE (Tit) – Conseil de l'Ordre des médecins

Docteur Jean-Marie DILHUYDY (Suppl) – Conseil de l'Ordre des médecins

11° Collège des personnalités qualifiées : 2 représentants

Docteur Christian DOUET

Professeur Muriel RAINFRAY

Article 2 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} décembre 2010.

Article 3 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé d'Aquitaine et le Directeur de la délégation territoriale de Gironde sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29 juillet 2015

Le Directeur général de l'ARS d'Aquitaine,


Michel LAFORCADE

Arrêté
portant nomination du Professeur Patrice COUZIGOU
en qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Patrice COUZIGOU ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Patrice COUZIGOU, Professeur des universités-praticien hospitalier, est renouvelé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une dernière année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Xavier ROQUES en
qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Xavier ROQUES ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Xavier ROQUES, Professeur des universités-praticien hospitalier, est nommé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Marie-Sylvie DOUTRE
en qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Madame le Professeur Marie Sylvie DOUTRE ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Madame le Professeur Marie Sylvie DOUTRE, Professeur des universités-praticien hospitalier, est nommée en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Pr Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Jacques HOROVITZ
en qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ, Professeur des universités-praticien hospitalier, est nommé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine
P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Roger SALAMON en
qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Roger SALAMON ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Roger SALAMON, Professeur des universités-praticien hospitalier, est renouvelé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une dernière année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Patrick BROCHARD
en qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Patrick BROCHARD ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

- ARTICLE 1^{ER}** Monsieur le Professeur Patrick BROCHARD, Professeur des universités-praticien hospitalier, est nommé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.
- ARTICLE 2** La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Josy REIFFERS en
qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Josy REIFFERS ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Josy REIFFERS, Professeur des universités-praticien hospitalier, est nommé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Pôle Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Robert SAURA en
qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Robert SAURA ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Robert SAURA, Professeur des universités-praticien hospitalier, est nommé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

P/Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Dominique
CHAUVEAUX en qualité de consultant au CHU de
Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Dominique CHAUVEAUX ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Dominique CHAUVEAUX, Professeur des universités-praticien hospitalier, est renouvelé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

Arrêté
portant nomination du Professeur Jean SARIC en
qualité de consultant au CHU de Bordeaux

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6151-3 et D.6151-1 à D.6151-3 ;
- VU** le décret n°84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret n°2010-785 du 8 juillet 2010 relatif aux consultants et aux commissions d'activité libérale ;
- VU** la demande de nomination en qualité de consultant de Monsieur le Professeur Jean SARIC ;
- VU** les avis favorables émis par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux respectivement en date des 6 et 8 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} Monsieur le Professeur Jean SARIC, Professeur des universités-praticien hospitalier, est renouvelé en qualité de consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux pour une dernière année à compter du 1^{er} septembre 2015.

ARTICLE 2 La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine et le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2015

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

Arnaud JOAN GRANGE

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE BORDEAUX-NORD-EST

Article 1 : délégation de l'adjointe

Article 2 : délégation des contrôleurs et des agents exerçant des missions d'assiette et de recouvrement

Monsieur Bruno ROBERT, comptable public, responsable du SIE de BORDEAUX-NORD-EST

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame **BOURDOIS Marie-Line**, Inspectrice des finances publiques, fondée de pouvoir, adjointe au responsable du SIE de BORDEAUX-NORD-EST, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

8°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

9°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DESHAYES Sébastien	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	50 000 euros
PLANE Marie-José	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	50 000 euros
DURY Marie-Annick	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	50 000 euros
FOURNIER Marie-Claude	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	50 000 euros
REAULT Monique	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	50 000 euros
VIDAL Pierre	Contrôleur	10 000 €	5 000 €	12 mois	50 000 euros
BRETONNET Martine	Agent	2 000 €	2 000 €	12 mois	30 000 euros
DONIS Jocelyne	Agent	2 000 €	2 000 €	12 mois	30 000 euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la GIRONDE. Il prendra effet au 1^{er} septembre 2015.

A CENON, le 17 Août 2015

Bruno ROBERT
Comptable des finances publiques,
responsable du SIE de BORDEAUX-NORD-EST,



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'AQUITAINE ET
DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE BORDEAUX SUD-EST

AVENUE DU PRÉSIDENT VINCENT AURIOL

33152 CENON CEDEX

tél : 05-57-80-75-33

Mél. : sie.bordeaux-sud-est@dgfip.finances.gouv.fr

**DELEGATION DE SIGNATURE a/c du 01/09/2015
SIE BORDEAUX SUD-EST**

Philippe CLERMONT, comptable public , responsable du service des impôts des entreprises de BORDEAUX Sud-Est

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. SACCATARO Patricia, inspectrice divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de BORDEAUX Sud-Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Pascale LEAL	inspectrice	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 €
Sophie BRY	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Laure DESPUJOLS	contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Mireille CAROLA	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Guillaume DELPORTE	contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Françoise DUMONTEIL	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Nathalie FAURENT	contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Emmanuel FRUGIER	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Nadine GERAUD	contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Sonia KIJOWSKI	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Anne MARCHANT	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Laurence MASSOUBRE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Christine PASQUERAULT	contrôleuse	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €
Christian PENAIN	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	3 mois	10 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Gironde et prendra effet au 1^{er} septembre 2015

A CENON, le 18 Août 2015

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises
de Bordeaux Sud Est,

Philippe CLERMONT

TRESORERIE DE CENON

38 rue Pasteur CS 70029

33152 – CENON CEDEX

Roland PATIES

OBJET : Délégations de signature et de pouvoir à compter du 1^{er} septembre 2015

M Roland Paties, comptable public responsable de la trésorerie de Cenon, nommé par décision du 30 juin 2012

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Fixe, comme suit, la liste de ses mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Article 1 : Délégation générale (à compter du 01/09/2015)

◆ **Mesdames TINET Monique, RIVASSEAU Maïlys et MANZANO Sylvie,**
Inspectrices des Finances Publiques,

reçoivent procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seules, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

◆ **Mme PONCHANT Marie Françoise,**
Contrôleuse Principale des Finances Publiques,

reçoit délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de Mesdames TINET, RIVASSEAU et MANZANO, et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition ne soit opposable aux tiers.

◆ **Mme VALAIZE Sylvie**
Contrôleuse Principale des Finances Publiques,

reçoit délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de Mesdames TINET, RIVASSEAU et MANZANO et PONCHANT, et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition ne soit opposable aux tiers.

Dans tous les cas, Mesdames TINET, RIVASSEAU, MANZANO, PONCHANT et VALAIZE reçoivent délégation de pouvoir pour :

- gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de CENON
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

Article 2 : Publicité de la décision

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde

Le comptable public,
Responsable de la Trésorerie CENON

Roland PATIES

Le comptable public
Roland Paties
Bon pour pouvoir,

Signature du mandant

Les mandataires

Mme TINET Monique

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

RIVASSEAU Maïlys

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Mme MANZANO Sylvie,

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Mme PONCHANT Marie Françoise,

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Mme VALAIZE Sylvie

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Blaye, le 14/08/2015

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BLAYE

TRESORERIE DE BLAYE

25, cours de la République

33390 - BLAYE

Raphaël SARRAZIN

OBJET : Délégations de signature et de pouvoir à compter du 1^{er} septembre 2015

Raphaël SARRAZIN, comptable public responsable de la trésorerie de Blaye, nommé par décision du 26 novembre 2012

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Fixe, comme suit, la liste de ses mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Article 1 : Délégation générale (à compter du 01/09/2015)

◆ **Mme Doris AMORY,**

Inspectrice des Finances Publiques,

reçoit procuration générale pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et délégation de signature pour signer seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

◆ **Mme Betty FUSTER,**

Contrôleuse Principale des Finances Publiques,

reçoit délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de celle de Madame Doris AMORY, et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition ne soit opposable aux tiers.

◆ **Mme Brigitte RAGOT,**

Contrôleuse Principale des Finances Publiques,

reçoit délégation de signature pour signer tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, de Madame Doris AMORY et de Mme Betty FUSTER, et dans l'ordre ci-dessus, sans que cette condition ne soit opposable aux tiers.

Dans tous les cas, Mme Betty FUSTER et Mme Brigitte RAGOT reçoivent délégation de pouvoir pour :

- opérer les dépenses relatives à tous les organismes,
- payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, aux créanciers des divers organismes dont la gestion m'a été confiée,
- acquitter tout mandat et exiger la remise des quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ; signer récépissés, quittances et décharges ; fournir tout état de situation et toute autre pièce demandée par l'administration,
- signer les ordres de paiement (*autres que ceux qu'elles auraient validés*) pour le montant maximum de 100 € ;
- signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de leur secteur ;

Article 2 : Délégations spéciales (à compter du 01/09/2015)

◆ **Mme Patricia CASTEL**

Contrôleuse Principale des finances publiques,

◆ **Mme Marie-Paule BEROT**

Contrôleuse des finances publiques,

◆ **Mme Nathalie LOIZEAU**

Contrôleuse des finances publiques,

◆ **Madame Elodie BLOCUS**

Agente des finances publiques,

- reçoivent délégation à l'effet de signer l'ensemble des actes de poursuites portant sur des sommes inférieures à 200€ ;
- reçoivent délégation à effet de statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 5 mois et/ou porter sur une somme supérieure à 1.500,00 € ;
- reçoivent délégation à l'effet de signer les mainlevées des actes de poursuites ;
- reçoivent délégation à l'effet de signer les ordres de paiement (*autres que ceux qu'elles auraient validés*) pour le montant maximum de 100 € ;
- reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoivent délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de leur secteur ;

◆ **Mme Nadège VIRY**

Agente des finances publiques,

◆ **Mme Mélissa CAU**

Agente des finances publiques,

- reçoivent délégation à l'effet de signer les ordres de paiement (*autres que ceux qu'elles auraient validés*) pour le montant maximum de 100 € ;
- reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse du poste comptable ;
- reçoivent délégation à effet de signer les demandes de renseignements et correspondances courantes de leur secteur ;

Article 3 : Publicité de la décision

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde

Le comptable public,
Responsable de la Trésorerie de Blaye

Raphaël SARRAZIN

Le Trésorier
Raphaël SARRAZIN
Bon pour pouvoir,

Signature du mandant

Les mandataires

Madame Doris AMORY

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Madame Betty FUSTER

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Madame Brigitte RAGOT

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Madame Patricia CASTEL

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Madame Marie-Paule BEROT

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Madame Nathalie LOIZEAU

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Mademoiselle Nadège VIRY

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Madame Elodie BLOCUS

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

Mademoiselle Mélissa CAU

Bon pour acceptation de pouvoir,

Signature

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Bordeaux Aval

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. PAGEAULT Laurent, Inspecteur des finances publiques, et Mme CODERC'H Catherine, Inspectrice des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Bordeaux Aval , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

En cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, de M. PAGEAULT Laurent et de Mme CODERCH Catherine , délégation de signature est en outre donnée à Mme DUBUS DI GREGORIO Josiane, Contrôleur Principal et à Mme LABARTHE Elisabeth Contrôleur Principal à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOURHIS Bruno	GODAILLIER Patricia	LIABEUF Martine
DE CHECCHI Fabienne	CLAVERIE Jean-François	LABARTHE Elisabeth
DUBU DI GREGORIO Josiane	ACEVEDO Gabrielle	TOUTUT Brigitte

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

CASTANDET Sylvie	DIAKITE Sylvie	GRIVEAU Stéphane
MERCIER Nathalie	LAGIEWSKI Martine	MORELLO Michèle
	LEBORGNE Véronique	DELAULLE André

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme DUBU DI GREGORIO Josiane	Contrôleur Principal	1000	8 mois	6 000
Mme LABARTHE Elisabeth	Contrôleur Principal	1000	8 mois	6 000
Mme GODAILLIER Patricia	Contrôleur Principal	1000	8 mois	6 000
Mme ACEVEDO Gabrielle	Contrôleur	1000	8 mois	6 000
Mme TOUTUT Gabrielle	Contrôleur	1000	8 mois	6 000
M. BALFOUONG Aristide	Contrôleur	1000	8 mois	6 000
Mme LOUBERE Nathalie	Agent	1000	8 mois	3 000
Mme FAVRE Lydie	Agent	1000	8 mois	3 000

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses		Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
			assiette	recouvrement		
VOISIN Pascale	Inspectrice	15000	15000	300	6 mois	3 000
FERNANDEZ Françoise	Contrôleur	10000	10000	300	6 mois	3 000
LAPEYRE Catherine	Contrôleur	10000	10000	300	6 mois	3 000
MELE Dominique	Contrôleur	10000	10000	300	6 mois	3 000
REZOLA Marie-José	Contrôleur	10000	10000	300	6 mois	3 000
SENIGOU Michèle	Contrôleur	10000	10000	300	6 mois	3 000
AKAMBA Laurette	Agent	2000	2000	300	6 mois	3 000
PRUNIER Sylvie	Agent	2000	2000	300	6 mois	3 000
CHANTEAU Martine	Agent	2000	2000	300	6 mois	3 000
DUBRASQUET Olivier	Agent	2000	2000	300	6 mois	3 000
GACHON Karine	Agent	2000	2000	300	6 mois	3 000
HUSSON Alain	Agent	2000	2000	300	6 mois	3 000

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Bordeaux Aval

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de GIRONDE avec effet au 01 septembre 2015.

A Bordeaux, le 14/08/2015

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,
Didier MERIAUX

PRÉFET DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau des polices administratives

**ARRÊTÉ PORTANT RECAPITULATIF DES DÉCISIONS RELATIVES AUX
INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DOSSIERS
EXAMINÉS EN COMMISSION DU 30 JANVIER 2015**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment le livre II – Titre V – consacré à la vidéoprotection ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en date du 30 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT la finalité du système conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que l'information du public est satisfaisante;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les établissements listés en annexe ont fait l'objet d'une décision concernant l'autorisation à exploiter un système de vidéoprotection. Pour chacun d'entre eux, a été établi un arrêté individuel par lequel leurs obligations leur sont prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 - La durée de validité de ces autorisations est de **5 ans** à compter de la date de chaque arrêté individuel ou récapitulatif et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement 4 mois avant son délai d'expiration

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30 juillet 2015

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Simon BERTOUX

Dossier 2014/0533 – L'alcala Pizzeria – Avenue Mal de lattare de tassigny - TALENCE

Avis de la commission : **favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 7 caméras sur 8 demandées (1 zone privative : zone préparation)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 026

Dossier 2014/0535 – Restaurant TW'EAT – 690 Cours de la Liberation - TALENCE

Avis de la commission : **favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 caméra sur 4 demandées

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 028

Dossier 2014/0643 – SA Parashop Diffusion – 49 Rue Ste Catherine - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable sous réserve d'un enregistrement minimum de 7 jours**

Nombre de caméras : 7 caméras

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 041

Dossier 2014/0664 – l'Atelier du bistrot moderne – 285 Cours de la liberation - TALENCE

Avis de la commission : **favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone prévative : réserve)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 054

Dossier 2014/0665 – Edwood Café – Avenue de lattare de tassigny – TALENCE -

Avis de la commission : **favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 9 demandées (3 zones privatives)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 078

Dossier 2014/0676 – Salle de sport Globule – 4 bis Place Kennedy - LANGON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 4 demandées (2 refusées sur les installations sportives : risque atteinte vie privée)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 061

Dossier 2014/0768 – Café rouge – 46 Rue St Rémi - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 065



PRÉFET DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PORTANT RECAPITULATIF DES DÉCISIONS RELATIVES AUX
INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DOSSIERS
EXAMINÉS EN COMMISSION DU **12 JUIN 2015**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment le livre II – Titre V – consacré à la vidéoprotection ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en date du 12 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT la finalité du système conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que l'information du public est satisfaisante;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les établissements listés en annexe ont fait l'objet d'une décision concernant l'autorisation à exploiter un système de vidéoprotection. Pour chacun d'entre eux, a été établi un arrêté individuel par lequel leurs obligations leur sont prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 - La durée de validité de ces autorisations est de **5 ans** à compter de la date de chaque arrêté individuel ou récapitulatif et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement 4 mois avant son délai d'expiration

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 01 juillet 2015

Pour le Préfet,
L'adjoint au chef de bureau
des polices administratives

Jérôme VACHEZ

Dossier 2009/0027 opération 2015/0482– LA POSTE – plateforme courrier – 165 Route de St Emilion – LIBOURNE (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 caméras sur 13 demandées (9 zones privatives)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°

Dossier 2009/0100 opération 2014/0451 – LA POSTE – plateforme courrier – 4 Rue des frères Lumière – CARBON BLANC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 19 demandées (14 zones privatives)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 106B

Dossier 2009/0167 opération 2014/0453 – LA POSTE – Site courrier colis – 2 Rue Roger Chaumet 33600 PESSAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 intérieures 4 extérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 083C

Dossier 2009/0101 opération 2014/0455 – LA POSTE – plateforme courrier – 90 ZI d’Eygreteau - COUTRAS

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 8 demandées (5 zones privatives)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 107B

Dossier 2014/0520 – Toulonne Affaires – 1 Rue Caminasse RN 113 - TOULENNE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 19 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 171

Dossier 2014/0795 – Boulangerie Chez Julien – 116 Avenue du Taillan medoc - EYSINES

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 8 demandées (1 zone privatives : zone préparation)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 172

Dossier 2015/0021 – La toque cuivrée – 46 Avenue de St Medard - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 6 demandées (1 zone privative : entrée personnel)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 173

Dossier 2015/0047 – Pharmacie ST ANDRE – 76 Rue Emille Dantagnan – ST ANDRE DE CUBZAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 174

Dossier 2015/0066 – Nobel car – 3 Quai Goslar - ARCACHON

Avis de la commission : **favorable sous réserve du floutage des habitations voisines**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 175

Dossier 2015/0068 – Station service AVIA – 313 Avenue de la Liberation – LE BOUSCAT

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 17 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 176

Dossier 2015/0092 – LEADER PRICE – 45 Avenue du Pdt Kennedy - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 8 demandées (2 zones privatives)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 178

Dossier 2015/0100 – Boulangerie Patisserie – 22 Cours Victor Hugo - BEGLES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 179

Dossier 2015/0102 – Croquetterie – Lieu dit Mourasse est - LANGON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 4 demandées (2 zones privatives : livraison et réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 180

Dossier 2015/0104 – SASP FCGB – Rue Joliot Curie – LE HAILLAN

Avis de la commission : **favorable sous réserve d'un floutage de la voie publique pour les caméras n°1 et n°2)**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 181

Dossier 2015/0105 – Lavauto 33 – 2 Le topaz rue Jean Bonnardel – V D’ORNON

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 182

Dossier 2015/107 – Boulangerie la chapelle – 13 Rure Marcel Cachin – V D’ORNON

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privative : entrée personnel)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 183

Dossier 2015/0111 – Magasin NOZ – ZAC de la Garosse – ST ANDRE DE CUBZAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 184

Dossier 2015/0112 – Magasin NOZ – Le bois de l’or – ST EMILION

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 185

Dossier 2015/0115 – Boucherie de la metropole – 3 Avenue Marechal Leclerc - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 6 demandées (3 zones privatives)

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n° 33 15 186

Dossier 2015/0120 – Beauté du bassin sarl – CC les océanides – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable sous réserve que l’écran de visualisation ne soit pas à la vue de public et dans un lieu sécurisé**

Nombre de caméras : 15 jours

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 187

Dossier 2015/0121 – Yves rocher – 31 Rue des fonderies CC Auchan - BIGANOS

Avis de la commission : **favorable sous réserve que l’écran de visualisation ne soit pas à la vue de public et dans un lieu sécurisé**

Nombre de caméras : 3 intérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 188

Dossier 2015/0122 – FLEURS OCEANES – 96 Cours de la République – GUJAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 189

Dossier 2015/0123 – GIFI – 4 Rue Louis de funès – V D’ORNON

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 6 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 190

Dossier 2015/0124 – GIFI – Route de Pauillac – LE PIAN Medoc

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**
Nombre de caméras : 7 caméras sur 8 demandées (1 zone privative : réserve)
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 191

Dossier 2015/0125 – BONOBO – Avenue du Gal de Gaulle - LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**
Nombre de caméras : 10 caméras sur 11 demandées (1 zone privative : couloir issue de secours)
Délai de conservation des images :
Arrêté préfectoral n°33 15 192

Dossier 2015/0135 – Pharmacie du grand lebrun – 103 Avenue du Gal Leclerc - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 4 caméras
Délai de conservation des images : 21 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 193

Dossier 2015/0143 – SWATCH – 40 Rue porte Dijeaux - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**
Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées
Délai de conservation des images : 30 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 194

Dossier 2015/0147 – Esthetic center – 564 Route de Toulouse – V D’ORNON

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 2 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 195

Dossier 2015/0148 – Esthetic center – 8 Rue Roland Dorgeles - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 2 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 196

Dossier 2009/0040 opération 2015/0150 – Carrefour market – MERIGNAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable sous réserve d’apposer le numéro de téléphone du responsable du site sur l’affiche d’information du public**

Nombre de caméras : 17 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 09 087B

Dossier 2015/0152 – SarL AMBRE NATUR’L – 1 Avenue Gustave Eiffel - PESSAC

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 4 intérieures
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 197

Dossier 2015/0153 – LEADER PRICE - 174 Avenue de la cote d’argent - BIGANOS

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**
Nombre de caméras : 7 caméras sur 8 demandées (1 zone privative : réserve)
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 198

Dossier 2015/0156 – Régie PARCUB – Rue du château d’eau Parking Bonnac - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 19 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 199

Dossier 2015/0157 – EL BAHIA SARL - 5-6-7 Place des capucins - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 3 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 200

Dossier 2015/0160 – 5 SUR 5 – Espace SFR 13 Cours Lamarque - ARCACHON

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 1 caméra
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 201

Dossier 2015/0162 – BEAUTE SHOP SARL – 36 Rue du port – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable sous réserve que l’écran de visualisation soit placé dans une zone sécurisée**
Nombre de caméras : 2 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 202

Dossier 2015/0164 – Epicerie ADEGA LUSITANA SARL – 64 Cours de l’Yser - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 4 caméras
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 203

Dossier 2015/0166 – BRIENNE AUTO – 23 Quai de Brienne - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 204

Dossier 2010/0355 op 2015/0169 – SAS FOLIES DOUCES – 240 Rue Sainte Catherine – BORDEAUX (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 180B

Dossier 2015/0172 – COCCIMARKET – 10 Place Kennedy - LANGON

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 205

Dossier 2015/0173 – EGLISE PENTECOTISTE UNIE DE BORDEAUX -94 Cours du raccordement - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 206

Dossier 2015/0175 – Société CIRON – site SEVESO – Moulin de Pernaud - BARSAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 7 demandées (4 zones privatives : zones fabrication produits chimiques)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 208

Dossier 2015/0176 – Selarl Pharmacie municipale – 1 Place Charles de Gaulle - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 209

Dossier 2015/0178 – Brioche dorée – 12 Place de la victoire - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées (1 zone privative : zone préparation)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 210

Dossier 2015/0180 – Pharmacie ETCHART – 9 Place de la république - PESSAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 211

Dossier 2015/0181 - CARREFOUR CITY – 8 Rue notre dame - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 12 caméras sur 13 demandées (1 zone privative : bureau)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 212

Dossier 2015/0184 – Cabinet PARA-MEDICAL 80 Impasse François Coli – LE HAILLAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 213

Dossier 2010/0159 op 2015/0188 – Café Le Grément – 118 Avenue de l'atré de tassigny – GUJAN MESTRAS (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 098B

Dossier 2015/0200 – Conseil Régional - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

nombre de caméras : 32 caméras sur 43 demandées (11 zones privatives)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 215

Dossier 2015/0201 – Station service SUPER U – Lieu dit le basta - LACANAU

Avis de la commission : **favorable sous réserve d'apposer un affichage d'information du public règlementaire e faisant référence au code de la sécurité intérieure**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 216

Dossier 2015/0202 – Station service SUPER U – LEGE CAP FERRET

Avis de la commission : **favorable sous réserve d'apposer un affichage d'information du public règlementaire faisant référence au code de la sécurité intérieure**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 217

Dossier 2015/0205 – Supermarché UTILE – 3 Place Romaine Videau – CASTELNAU Medoc

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 218

Dossier 2015/0206 – ESSO EXPRESS – Avenue du General Leclerc - PESSAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 7 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 219

Dossier 2015/0208 – LEADER PRICE – ZI de la Garosse est – ST ANDRE DE CUBZAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 7 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 02 023B

Dossier 2015/0210 – LEADER PRICE – 9 Rue des bruyères – LANGON (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 7 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 01 027B

Dossier 2015/0213 – Epicerie FAZLOLLAHI – 38 Chemin de la house - CANEJAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 220

Dossier 2015/0218 – Librairie presse papier d’arménie – 21 Rue Ferdinand Buisson - BEGLES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 221

Dossier 2015/0220 – SELARL DE VETERINAIRES MEDULI – 20 Rue Ferdinand Buisson -

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 caméra sur 2 demandées (1 zone privative : salle de soin)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 222

Dossier 2013/0126 opération 2015/0232 – LIDL – Rue Victor Jara – za Thouars – V D’ORNON (modification : rajout de 3 caméras)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 08 008 C

Dossier 2013/0670 opération 2015/0233 – LIDL – Route de Léognan – V D’ORNON (modification)

Avis de la commission :

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n°33 99 024 C

Dossier 2009//0153 opération 2015/0234– LIDL – 367 Avenue de la libération – LE BOUSCAT**(modification)**

Avis de la commission :

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n°

Dossier 2009//0168 opération 2015/0235– LIDL – Avenue General de gaulle – LIBOURNE (modification : rajout 5 caméras)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 13 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 08 062C

Dossier 2009/0157 opération 2015/0236 – LIDL – 120 Avenue du medoc – EYSINES (modification : rajout 4 caméras)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 13 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°

Dossier 2015/0238 – Tabac loto presse – 109 Avenue Alieno d'Aquitaine – BELIN BELIETAvis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 7 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 225

Dossier 2015/0240 – IVAN TOUT – La sauve - CREONAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 39 caméras

Délai de conservation des images : 12 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 226

Dossier 2015/0241 – INTERMARCHE – Chemin départemental 239 – LANGOIRAN (modification : rajout 5 caméras)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 28 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 97 036D

Dossier 2015/0242 – INSTITUT BORDELAIS DE LA VISION – 250 Avenue Thiers - BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 227

Dossier 2011/0457 op 2015/0245 – CONSEIL GENERAL – Immeuble solidarité – BORDEAUX (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras extérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 11 225B

Dossier 2015/0246 – CONSEIL GENERAL – Centre départemental de l'enfance – 21 Avenue de l'hippodrome - EYSINES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 228

Dossier 2015/0247 – Conseil Général Gironde – Gare routière de Libourne -

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 7 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 229

Dossier 2015/0250 – Station service BP – A10 Aire de Cubzac – ST ANDRE DE CUBZAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 18 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 089B

Dossier 2015/0251 – Restaurant piano bar LE POTAGER – 33 Rue Charles Domercq - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 intérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 230

Dossier 2015/0252 – Le marché des délices bio – 141 Boulevard Godard – LE BOUSCAT

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 231

Dossier 2015/0254 – RELAY FRANCE – Gare SNCF - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 20 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 232

Dossier 2015/0258 – Pharmacie de la Plage – 334 Boulevard de la Plage - ARCACHON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 caméra sur 2 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 233

Dossier 2015/0259 – EHPAD LE REPOS MARIN – 7 Bld Marsan de Montbrun – SOULAC sur mer

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 24 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 234

Dossier 2009/0136 opération 2015/0260 – Auchan Bordeaux lac – périmètre videoprotégé (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 97 020 C

Dossier 2015/0262 – Tabac presse L'épicurien – 190 Rue Fondaudege – BORDEAUX (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 06 007B

Dossier 2015/0263 – Tabac presse SNC MAGRE – 6 Place de la Mairie - SALLES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : favorable

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 235

Dossier 2015/0264 – Tabac presse SNC PECOUT-BAUDET – 102 Avenue General de gaulle - LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 236

Dossier 2015/0265 – Tabac loto presse SNC AUDOUZE- 3 Chemin de la forêt – LEGE CAP FERRET

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 237

Dossier 2009/0024 opération 2015/0268 – Tabac loto MSALMI – 29 Grand Rue – CASTETS EN DORTHE

(modification : rajout 1 caméra intérieure et renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 caméras sur 5 demandées (1 zone privative : couloir menant au logement gérant)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 069B

Dossier 2015/0273 – Station TOTAL – 36 Avenue du Chateau – LA BREDE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 238

Dossier 2015/0277 – LE KIOSQUE A PIZZAS – 145 Boulevard Godard – LE BOUSCAT

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 240

Dossier 2015/0278 – LE KIOSQUE A PIZZAS – 170 Cours Victor Hugo - BEGLES

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 1 caméra
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 15 241

Dossier 2015/0279 – LE KIOSQUE A PIZZAS – 4 Campagne - CARS

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 1 caméra
Délai de conservation des images :
Arrêté préfectoral n°33 15 242

**Dossier 2010/0103 opération 2015/0333 – DECATHLON France SAS – 5 Rue Hipparque – MERIGNAC
(renouvellement et modification : rajout 8 caméras)**

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve d'apposer les nom et numéro de téléphone du responsable du site sur l'affiche d'information du public**
Nombre de caméras : 14 caméras sur 15 demandées (1 zone privative : parking personnel)
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n° 33 10 053B

Dossier 2015/0371 – Super U – 12 Cours Gambetta – LANGON -

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 17 caméras sur 20 demandées (3 zones privatives : réserve, couloir, salle de comptage)
Délai de conservation des images : 15 jours
Arrêté préfectoral n°33 15 243

Dossier 2010/0079 opération 2015/0381– BAILLARDRAN –CC Bordeaux ouest – ST MEDARD EN JALLES (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 1
Délai de conservation des images : 14 jours
Arrêté préfectoral n° 33 10 072B

Dossier 2010/0034 opération 2015/0382– BAILLARDRAN – Place des grands hommes – BORDEAUX (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 3 caméras
Délai de conservation des images : 14 jours
Arrêté préfectoral n° 33 10 064B

Dossier 2010/0078 op 2015/0383 – BAILLARDRAN – Avenue René Cassin – MERIGNAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**
Nombre de caméras : 4 caméras
Délai de conservation des images : 14 jours
Arrêté préfectoral n° 33 10 071B

Dossier 2010/0076 op 2015/0384 – BAILLARDRAN – CC Rives d’Arcins - BEGLES (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 069B

Dossier 2010/0077 op 2015/0385 – BAILLARDRAN – CC Auchan lac - BORDEAUX (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 070B

Dossier 2010/0075 op 2015/0386 – BAILLARDRAN – CC Meriadeck- BORDEAUX (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 068B

Dossier 2010/0074 op 2015/0387 – BAILLARDRAN – 29 Rue Porte Dijaux - BORDEAUX (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 067B

Dossier 2010/0073 op 2015/0388 – BAILLARDRAN – 55 Cours de l’intendance - BORDEAUX (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 066B

Dossier 2010/0072 op 2015/0389 – BAILLARDRAN – 41 Rue des 3 conils - BORDEAUX (renouvellement)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 065B

Dossier 2015/0398 – IVAN TOUT – Lieu dit les grands champs – LES PEINTURESAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 54 sur 57 demandées (3 zones privatives : réserve, zone stockage marchandises)

Délai de conservation des images : 12 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 244

Dossier 2015/0402 – MICROLAMBDA – Chemin de Chantebois ZI Auguste 1 - CESTASAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 245

Dossier 2015/0407 – Pharmacie CLEMENT et Frères – 4 Place Aristide Briand – CASTELNAU Medoc

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 246

Dossier 2015/0410 – Pharmacie GIMENEZ – 27 Avenue de Bordeaux – LACANAU

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 247

Dossier 2015/0422 – Ets CASTILLON – 278 Boulevard de la République - ANGLADE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 248

Dossier 2015/0425 – Mairie de MERIGNAS -

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras voie publique

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 249

Dossier 2015/0426 – Galeries LAFAYETTE – 11-19 Rue Ste Catherine – BORDEAUX (renouvellement et modification)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 40 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 07 093C

Dossier 2015/0466 – La ronde des quartiers de Bordeaux – Epicuriales 2015 – (12 juin -27juin)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 sur 9 demandées (1 zone privative : PC sécurité)

Délai de conservation des images : 4 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 170

Dossier 2015/0380 – Mairie ST CIERS DE CANESSE -

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 9 caméras sur 11 demandées (4 voie publique, 5 extérieures LOP, 2 zones privatives : cour de l'école)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 250

Dossier 2015/0069 – SYNDICAT RÉGIONAL AGRICOLE – lieu dit Villotte - RAUZAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 251

Dossier 2015/0082 – PARC ANIMALIER LA COCCINELLE – 135 Route des lacs - GUJAN MESTRAS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 252

Dossier 2010/0165 opération 2015/0342 – MAIRIE D'ARES - (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras voie publique

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 10 084C

**Dossiers 2010/0087 – 2011/0403 – 2012/0102 opération 2015/0491 – MAIRIE DE LEGE CAP FERRET –
modification périmètre videoprotégé redéfinition du périmètre suite à rajout de 5 caméras et 3 enregistreurs**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 29 caméras voie publique

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 052D

AGENCES BANCAIRES

Dossier 2011/0223 OP 2011/0465 OP 2015/0016 – HSBC Bordeaux cauderan – 146 Rue Pasteur - BORDEAUX

Avis de la commission :

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n°33 06 072B

Dossier 2015/0204 – Banque TRAVELEX – Rue Charles Domercq Gare St Jean - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 intérieures et une extérieure DAB

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 253

Dossier 2015/0358 – Crédit Mutuel du Sud Ouest – 229 Rue Achard - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossiers 2015/0283 à 2015/0332 – 44 agences bancaires LA POSTE -

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 014

PRÉFET DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PORTANT RECAPITULATIF DES DÉCISIONS RELATIVES AUX
INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DOSSIERS
EXAMINÉS EN COMMISSION DU 17 AVRIL 2015

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment le livre II – Titre V – consacré à la vidéoprotection ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en date du 17 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT la finalité du système conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que l'information du public est satisfaisante;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les établissements listés en annexe ont fait l'objet d'une décision concernant l'autorisation à exploiter un système de vidéoprotection. Pour chacun d'entre eux, a été établi un arrêté individuel par lequel leurs obligations leur sont prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 - La durée de validité de ces autorisations est de **5 ans** à compter de la date de chaque arrêté individuel ou récapitulatif et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement 4 mois avant son délai d'expiration

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30 juillet 2015

Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Simon BERTOUX

Dossier 2014/0797 – Restaurant HARRIET’S 12 Place des grands hommes – BORDEAUX -

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 107

Dossier 2014/0798 – Brasserie LE BAL – Place des grands hommes Galerie commerciale - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 108

Dossier 2014//0309 – Hotel F1 50 Rue Emile Henriot BORDEAUX

Avis de la commission : **avis favorable sous réserve d’un enregistrement minimum de 15 jours permettant d’identifier plus facilement les auteurs et circonstances d’infractions commises**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 05 069B

Dossier 2014/0512 – CALICEO Bruges – Rue Jean Pommiers – BRUGES

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 15 demandées (9 refus : couloirs vestiaires (2), bassin aquabike (1), le sas d’accès au sauna (1), sas d’accès au hammam (1), les bassins intérieures (2), les bassins extérieurs (2) : risque d’atteinte à la vie privée)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 089

Dossier 2014/0522 – KIWI BAR 21-22 Place de la ferme de Richemont BORDEAUX

Avis de la commission : **avis autorisation partielle sous réserve d’un floutage de la voie publique pour la caméra visionnant l’entrée de l’établissement**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 6 demandées (1 zone privative : cave)

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 091

Dossier 2014/0603 – PLANET SUSHI – 7 Cours Georges Clemenceau - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 033

Dossier 2015/0041 – LA GRANDE MAISON – 10 Rue Labottière - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 9 demandées (3 zones : privatives : bureau, cave et cuisine)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 145

Dossier 2015/0061 – Restaurant MICHEL’S 15 Rue du pas St Georges - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis autorisation partielle**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 6 demandées

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 153

Dossier 2011/0638 opération 2015/0085 – Hotel de la plage – 10 Rue Nelly Deganne - ARCACHON (modification : rajout de 2 caméras intérieures et une extérieure)

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 11 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 12 072B

Dossier 2015/0087 – SARL BODEGA BODEGA – 4 Rue des piliers de tutelle – BORDEAUX -

Avis de la commission : **avis autorisation partielle**

Nombre de caméras : 11 caméras sur 17 caméras (4 zones privatives et 2 refus : couloir menant aux toilettes avec vue sur les lavabos et les portes des toilettes)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 169

PRÉFET DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PORTANT RECAPITULATIF DES DÉCISIONS RELATIVES AUX
INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DOSSIERS
EXAMINÉS EN COMMISSION DU **30 JANVIER 2015**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment le livre II – Titre V – consacré à la vidéoprotection ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en date du 30 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT la finalité du système conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que l'information du public est satisfaisante;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les établissements listés en annexe ont fait l'objet d'une décision concernant l'autorisation à exploiter un système de vidéoprotection. Pour chacun d'entre eux, a été établi un arrêté individuel par lequel leurs obligations leur sont prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 - La durée de validité de ces autorisations est de **5 ans** à compter de la date de chaque arrêté individuel ou récapitulatif et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement 4 mois avant son délai d'expiration

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20 février 2015

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Simon BERTOUX

Dossier 2013/0032 – L’atelier d’amaya – 15 Rue de Grassi - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 5x 005

Dossier 2013/0295 – SARL Jacobs company – 12 avenue notre dame des passes - ARCACHON

Avis de la commission : **avis favorable sous réserve de l’apposition d’une affiche d’information du public supplémentaire à l’entrée**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 5x 002

Dossier 2013/0351 – Pharmacie Genicart – 4 Rue des garosses - LORMONT

Avis de la commission : **favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privative : accès livreurs et personnel)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 003

Dossier 2013/0642 – Le bistrot du clocher – 3 Place du clocher – ST EMILION (nouveau dossier suite à refus du 14/01/2014)

Avis de la commission : **avis favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 caméras sur 6 demandées (2 zones privatives : rez de chaussée et caméra extérieure enregistrant uniquement la nuit)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 004

Dossier 2014/168 – SARL la croquetterie – 69 Avenue Pasteur - PESSAC

Avis de la commission : **avis favorable pour autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privative : parking privatif)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 005

Dossier 2014/0184 – Boulangerie PAUL – 75 Cours Portal - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées (1 zone privative : entrée personnel)

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 006

Dossier 2014/0186 – Boulangerie PAUL – CC Carrefour - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privative : entrée personnel)

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 007

Dossier 2014/0341 – Epicerie FAMON FAMON – 3 rue Louis Combes - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis favorable sous réserve d’un affichage avec pictogramme**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 008

Dossier 2014/0435 – Le vin d’orge – 101 Avenue André Ampère – LA TESTE

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 009

Dossier 2012/0249 opération 2014/0464 – Supermarché Leclerc – LIBOURNE (modification passage en périmètre videoprotégé)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 36 caméras (5 zones privatives)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral : 33 05 044 B

Dossier 2014/0467 – Vapostore – 8 Rue Vital Carles - BORDEAUX

Avis de la commission : **avis favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 010

Dossier 2014/0468 – SAS Transports Lahaye – 10 Rue André marie Ampère – CARBON BLANC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 sur 12 demandées (11 zones privatives : abords entreprise, quai chargement, zone préparation)

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 011

Dossier 2014/0469 – ORPEA SA(maison de retraite) – résidence beauséjour - ANDERNOS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 012

Dossier 2014/0476 – JSR - IZAC– Route du cap ferret CC Mérignac soleil - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 013

Dossier 2014/0477 – Restaurant FUFU – 71 Cours Portal - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 014

Dossier 2014/0508 – Restaurant l’ILE D’ELBE – 4 Place Mal Leclerc - AMBARES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 015

Dossier 2014/0510 – Restaurant Marcel – 4 Rue des remparts - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 016

Dossier 2014/0511 – Bleu libellule – Rue de la Gabarre CC Auchan - BOULIAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras

Délai de conservation des images : 13 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 017

Dossier 2014/0513 – SAS B&B Hotels – Chemin du loup – GUJAN MESTRAS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 018

Dossier 2014/0515 – Tabac thiers – 2 Place Thiers – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 caméras sur 6 demandées (2 zones privatives : réserve et bureau)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 019

Dossier 2014/0516 – SARL Dupuch – 135 Route de Léognan - GRADIGNAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 020

Dossier 2014/0517 – Epicerie STYTOCACH – 160 Bld Président Roosevelt - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 021

Dossier 2011/0857 opération 2014/0524 – Top gun évacion – 310 Avenue de la cote d'argent – BIGANOS

(modification : rajout 4 caméras)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 12 144 B

Dossier 2010/0049 OP 2011/0428 OP 2014/0525 – Supermarché Leclerc – BEGLES (modification : changement de matériel)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 54 sur 58 demandées (4 zones privatives : local poubelle, réserve, couloir, cour service)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 059 C

Dossier 2012/0305 opération 2014/0527 – ZARA – CC Meriadeck – BORDEAUX (modification : rajout de 4 caméras intérieures)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 16 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral : 33 13 085 B

Dossier 2014/0529 – Body minute – CC Meriadeck – BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable sous réserve de l'acquisition d'un stockeur personnel**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 022

Dossier 2014/0530 – Body minute – 178 Cours Victor Hugo - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable sous réserve de l'acquisition d'un stockeur personnel**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 023

Dossier 2014/0531 -Pharmacie Maritime – 13 Cours Edouard Vaillant - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 024

Dossier 2014/0532 – Restaurant DUBERN – 42-44 Allée de Tourny - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 025

Dossier 2014/0534 – Restaurant SOPHARE AWAY – 32 Avenue nord du phare – LEGE CAP FERRET

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privatives : accès poubelle)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 027

Dossier 2014/0596 – Supermarché NETTO – 8 Avenue de Verdun – CESTAS (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 12 caméras sur 14 demandées (2 zones privatives)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 020 B

Dossier 2014/0598 – Carrefour city – Rue Dulout – PESSAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 21 caméras sur 23 demandées (2 zones privatives : réserves)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 029

Dossier 2014/0599 – Fabien matériaux – 245 Avenue Pasteur – LE HAILLAN

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 14 caméras sur 19 demandées (5 zones privatives: zones de stockage et salle des coffres)

Délai de conservation des images : 12 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 030

Dossier 2014/0600 – Hypermarché Leclerc – Bordeaux (périmètre videoprotégé)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : le nombre de caméras sera indiquée par le gérant lors de la déclaration de mise en service

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 06 017B

Dossier 2014/0602 – Hotel IBIS Syles Bordeaux – 68 Rue de Tauzia - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 032

Dossier 2014/0603 – Planet sushi -7 Cours Georges Clémenceau - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve le champ de vision de caméra filmant la salle de restauration et l'entrée soit limité exclusivement aux accès**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées (1 refusée : filme salle de restauration du fond : atteinte à la vie privée)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 033

Dossier 2014/0605 – Cache-cache – Bonobo – Breal – Rue Georges Ohm - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 11 caméras sur 12 demandées (1 zone privative: réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 034

Dossier 2014/0608 – Groupa supports et services – Cours Charles Bricaud – BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 sur 16 demandées (15 zones privatives)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 035

Dossiers 2014/0624 – 2014/0625- 2014/0626 – 2014/0627– Regie PARCUB – BORDEAUX

(18 parkings : 13 renouvellements et 5 nouveaux sites)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 401 intérieures et 16 extérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 97 057 D (13 renouvellements)

Arrêté préfectoral n° 33 15 036 (5 nouveaux sites)

Dossier 2014/0635 – Solderie Bègles pacher – 23 Avenue Jules Guesde - BEGLES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 038

Dossier 2014/0636 – Cash vin – 25 Avenue du Gal de gaulle - LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 7 demandées (2 zones privatives : réserve et parking personnel)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 039

Dossier 2014/0639 – Washtec France – Avenue de la roudet - LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 040

Dossier 2010/0109 opération 2014/0642 – Le 22 Tabac presse – 123 Rue Ste Catherine – BORDEAUX

(modification : ajout de 2 caméras intérieures)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 089B

Dossier 2013/0546 opération 2014/0644 – Bar tabac The Red Devil II – 10 Rue de la haute lande – SALLES

modification suite à extension magasin : ajout 4 caméras intérieures et 2 extérieures)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 8 caméras sur 10 demandées (2 zones privatives : réserves)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 13 341B

Dossier 2014/0645 – Tabac Ginko Presse – 1 Place Jean Cayrol - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras intérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 042

Dossier 2014/0646 – Oh marché – 2 Rue François Legallais – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve que le champ de vision soit limité à la caisse (floutage de la salle de restauration) ;**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 4 demandées (1 zone privative : réception marchandises)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 043

Dossier 2014/0647 – DRASS -5 Rue St Nicolas – BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 044

Dossier 2014/0648 – Beauty success – 22 Rue JJ Rousseau - LESPARRÉ

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 6 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 25 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 045

Dossier 2014/0649 – Sarl Coyotte Store – 68 Cours Georges Clémenceau - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 046

Dossier 2014/0652 – Restaurant la Renaissance – 1 bis Place Joffre - LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 047

Dossier 2014/0653 – Tabac presse Le Balguerie – 217 Avenue Blauguerie Stutzenberg - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras intérieures sur 3 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 048

Dossier 2014/0654 – Pub Charles Well's France – 4 Rue Castelnau d'auros - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 4 demandées (2 zones privatives)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 049

Dossier 2014/0656 – Tabac SNC Migeon Cassin – 165 Rue Camille Godard - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées (1 zone privative)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 050

Dossier 2014/0657 – Hotel IBIS Budget – 2 Avenue Charles Lindbergh – MERIGNAC

(renouvellement et modification : ajout caméra réception)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 044 B

Dossier 2014/0658 – Casino shop – 2 Rue Montesquieu - AMBES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 051

Dossier 2014/0661 – Carrosserie Francisco – 6 Rue Eugene Freyssinet – VILLENAVE D'ORNON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 caméra sur 3 demandées (2 zones privatives : atelier)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 052

Dossier 2014/0662 – Prêt à porter LORENTI SARL – 13 Rue de Grassi - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 053

Dossier 2014/0666 – Restaurant sucré salé – 20 Place de l'église - ARES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 055

Dossier 2014/0667 – Restaurant Rocher des pirates – 3 Rue Hipparque - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve d'un floutage de la voie publique pour les 2 caméras visionnant les abords extérieurs de l'établissement**

Nombre de caméras : 9 caméras sur 13 demandées (4 zones privatives : livraison et lieux privés)

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 056

Dossier 2014/0668 – Ilo pâtisserie – 6 Rue Georges Bonnac - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 057

Dossier 2009/0044 OP 2011/0027 OP 2014/0670 – Intermarché – Route de Ste Foy – PELLEGRUE (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 16 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 079C

Dossier 2011/0210 OP 2013/0645 OP 2014/0671 – Maison de la presse – 6 Cours du Mal de lattare de tassigny – BLAYE

(modification : ajout 3 caméras)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 7 caméras sur 8 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 11 085C

Dossier 2014/0672– Bayern Automobiles – 59 Rue Jacques Prévert - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras sur 18 demandées (12 zones privatives : ateliers et lieux privatifs)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 058

Dossier 2014/0674 – Tabac presse Saint-Louis – 69 Rue notre dame - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 059

Dossier 2014/0675 – Coccimarket – 13 Cours du Mal Gallieni - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 060

Dossier 2014/0677 – Cycles Suire – 2 Avenue du château d'eau - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras intérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 062

Dossier 2014/0678 – Restaurant Upper St Georges – 25 Rue du pas st georges - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve d'un floutage sur la zone restauration.**

Nombre de caméras : 2 caméras sur 3 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 063

Dossier 2014/0679 – Bleu libelulle cosmétiques – 56 rue du château d'eau - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 064

Dossier 2010/0020 opération 2014/0688 – Cour d'appel de Bordeaux – Place de la république - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve**

- **de l'acquisition d'un enregistreur de données réservé à la cour d'appel et au TGI (à l'exception de l'ENM) permettant une conservation des images pendant 10 jours minimum**

Nombre de caméras : 8 caméras sur 13 demandées

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 028 B

Dossier 2014/0773 – PMU P.B.S. - 35 Rue Gambetta - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 caméras intérieures et une extérieure sur 9 demandées (2 zones privatives : cour privée et local rangement)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 066

Dossier 2011/0191 op 2014/0781 – Tabac presse SNC Reix – 259 Avenue de la marne – MERIGNAC (modification : changement gérant et dénomination et rajout)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras intérieures sur 5 demandées et 2 extérieures (2 zones privatives : réserve et accès réserve)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 11 163 B

Dossier 2014/0782 – Tabac presse La Perdrix des sables – 17 Bld du chèvrefin – VILLENAVE D'ORNON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 intérieures sur 4 demandées (1 extérieure zone privative : cour privative)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 067

Dossier 2014/0786 – Brasserie Les terrasses de Bar'bara – 16 Rue Louis Beydts - LORMONT

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 068

Dossier 2014/0790 – Boulangerie LOU PAN – 217 Avenue Pasteur – LE HAILLAN -

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 069

Dossier 2014/0791 – Restaurant BELLA-VITA – 14 Rue Paul Louis Lande - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 070

Dossier 2012/0503 opération 2014/0806 – Keolis Bordeaux métropole – Bordeaux (modification : rajout 23 stations (90 caméras)

- **extension ligne tram A : rajout 5 stations (18 caméras)**
- **extension ligne tram B : rajout 7 stations (26 caméras)**
- **extension ligne tram C : rajout 11 stations (46 caméras)**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 112 stations (442 caméras)

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 03 120 E

Dossier 2009/0103 op 2012/0109 op 2014/0844 – Bati brico jardin – 34 Avenue Descartes – 33167 ST MEDARD EN

JALLES (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 16 caméras sur 20 demandées (4 zones privatives : réserve et salle des coffres)

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 095 D

Dossier 2015/0048 – Comptoir des parfums – 51 Cours Portal – BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 071

Dossier 2015/0074 – Boutique girondins megastore – stade atlantique - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 9 caméras sur 11 demandées (2 zones privatives)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 072

Dossier 2015/0075 – Boutique girondins sud – stade atlantique - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 073

Dossier 2015/0076 – Boutique girondins est – stade atlantique - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 074

Dossier 2015/0077 – Boutique girondins ouest – stade atlantique - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 075

Dossier 2015/0078 – Boutique girondins nord – stade atlantique - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 076

Agences bancaires

Dossier 2011/0076 op 2014/0438- BNP Paribas – 67 Rue Ste Catherine – BORDEAUX (modification : rajout 2 caméras intérieures et extérieure DAB)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures et 1 extérieure DAB

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n° 33 06 072B

Dossier 2011/0215 op 2014/0587 – HSBC – 24 avenue de l'europe – BRUGES (modification : rajout 1 caméra DAB)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures et une extérieure DAB

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 06 072E

Dossier 2010/0450 op 2014/0589 – HSBC – 10 allée d'Orléans – BORDEAUX (modification)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n° 33 06 072B

Dossier 2011/0768 op 2014/0590 -HSBC – 49 avenue Jean Jaures – PESSAC (modification)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures et une extérieure DAB

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 06 072B

Dossier 2014/0492 – Crédit Lyonnais – 13 Rue du 14 juillet – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 027

Dossier 2014/0614 – CMSO – 86 Bld du Pdt Wilson - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0616 – CMSO – 4 Avenue Victor Hugo - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0617 – CMSO – 45 Rue de la république – STE FOY LA GRANDE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 intérieures et 2 extérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0618 – CMSO – 31 avenue du baron Haussmann – CESTAS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0619 – CMSO – 64 avenue Thiers - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0620 – CMSO – 100 Cours du mal Leclerc - LANGON

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0621 – CMSO – 220 Cours de la Marne - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2014/0622 – CMSO – 120 Cours du General de gaulle - GRADIGNAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 intérieures et 1 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2011/0084 OP 2014/0628 – CMSO – 137 Avenue du General de gaulle - LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 2 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 0910

Dossier 2011/0309 OP 2013/0786 opération 2014/0655 – CIC Sud ouest – 149 Bld de la République - ANDERNOS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 99 013

Dossier 2014/0485 – CIC Sud ouest – 3 Rue de l'église - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures et une extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 99 013 L

Dossier 2009/0069 OP 2014/0766 – CMSO – 88 Avenue de la liberation – MERIGNAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **2 intérieures et une extérieure**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossier 2009/0073 op 2014/0765 – CMSO – 18 Cours Victor Hugo – BEGLES (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **2 intérieures et une extérieure**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossier 2009/0065 op 2014/0761 – CMSO – 16 Avenue du gal de gaulle – BLANQUEFORT(renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **3 intérieures et une extérieure**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossier 2009/0066 OP 2014/0763 – CMSO – 204 Bld de la République – ANDERNOS (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **3 intérieures et 2 extérieures**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossier 2009/0076 op 2014/0767 – CMSO – 23 Place de la prévoté – CREON (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **2 intérieures et une extérieure**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossier 2009/0078 OP 2014/0762 – CMSO – 2 Rue Edmond Faulat – AMBARES (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **2 intérieures et une extérieure**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 091

Dossiers 2014/0680 à 2014/0816 : Banque populaire aquitaine centre atlantique (66 renouvellements et changement dénomination)

Nombre de caméras : 63 agences (188 caméras)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 077



PRÉFET DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PORTANT RECAPITULATIF DES DÉCISIONS RELATIVES AUX
INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DOSSIERS
EXAMINÉS EN COMMISSION DU 17 AVRIL 2015

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment le livre II – Titre V – consacré à la vidéoprotection ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en date du 17 avril 2015 ;

CONSIDÉRANT la finalité du système conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que l'information du public est satisfaisante;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les établissements listés en annexe ont fait l'objet d'une décision concernant l'autorisation à exploiter un système de vidéoprotection. Pour chacun d'entre eux, a été établi un arrêté individuel par lequel leurs obligations leur sont prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 - La durée de validité de ces autorisations est de **5 ans** à compter de la date de chaque arrêté individuel ou récapitulatif et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement 4 mois avant son délai d'expiration

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 11 mai 2015

Pour le Préfet,
L'adjoint au chef de bureau
des polices administratives

Jérôme VACHEZ

Dossier 2014/0647 – Pharmacie BOUTET – Coutras –

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images 621 jours

Arrêté préfectoral n° 33 14 218 B

Dossier 2013/0021 – Pharmacie Tourny – 40 Allées de Tourny – BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 sur 4 demandées (1 zone privative)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 077

Dossier 2013/0154 – Pharmacie MOLEON – CC Moléon - LANGON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 8 sur 9 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 078

Dossier 2013/0216 – Blanchisserie professionnelle d’aquitaine - MIOS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 079

Dossier 2013/0249 – LE JARDIN DES FLEURS – 124 Avenue de l’Yser - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 080

Dossier 2013/0319 – ARCA JET MARINE – 4 Quai Capitaine Allègre - ARCACHON

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 14 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 081

Dossier 2013/0562 – Entreprise d’ASCENCAO PARCS ET JARDINS -19 Avenue Marcel Dassault - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 4 demandées (2 zones privatives : hangars)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 082

Dossier 2013/0566 – LA PIZZERIA – 19 Rue Jehenne – ARCACHON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle sous réserve du déplacement de l’enregistreur dans un local sécurisé**

Nombre de caméras : 3 sur 5 demandées (2 zones privatives : cuisine et réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 083

Dossier 2013/0580 – Bordeaux Motors – 54 Avenue du Chut - MERIGNACAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 084

Dossier 2013/0656– SELARL Pharmacie Longchamps -6 Place Longchamps -BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 085

Dossier 2013/0744 – AQUITANIS – 1 Rue Réinson - BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 086

Dossier 2013/0749 -Pharmacie Croix de monjous – 67 Rue Fontaine de Monjous - GRADIGNANAvis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 sur 4 demandées (1 zone privative : accès personnel)

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n° 33 15 087

Dossier 2013/0788 – Entreprise SBFM – 1 Avenue de la forêt ZAC Mermoz - EYSINESAvis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 7 sur 10 demandées (3 zones privatives : hall des produits finis, ateliers)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 088

Dossier 2014/0332 opération 2015/0064 – BARTIN RECYCLING – Avenue Jeanne d’Arc – BEGLES**(modification : rajout d’une caméra intérieure)**Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 14 179B

Dossier 2014/0348 -MAC DONALD’S- 78 Avenue de Magudas MERIGNAC (renouvellement)Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 5 caméras sur 10 demandées (5 zones privatives : coffre, stocks de marchandises, comptoir non accessible au public)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 08 050B

Dossier 2010/0470 OP 2014/0382 - INTERMARCHE- Avenue du Général de Gaulle CADAUJAC**(modification : rajout 10 caméras)**Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 28 sur 32 demandées (4 zones privatives : accès livraison, coffre, salle comptage, zone de stockage)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 02 022C

**Dossier 2009/0171 opération 2014/0460 – Boulangerie pâtisserie FONTANA – 9 Place du 8 mai – mios
(renouvellement)**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 140B

Dossier 2014/0519 – ZODIO – 9004 Rue Denis Papin - BEGLES

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 15 sur 16 demandées (1 zone privative : accès personnel)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 090

**Dossier 2013/0650 opération 2014/0610 – Hotel Mercure Chateau chartrons 81 Cours Saint Louis – BORDEAUX
(modification : rajout 2 caméras intérieures)**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 17 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 14 072B

Dossier 2014/0638 – Boulangerie RUFFIN – 4 Bld de curepipe – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 sur 3 demandées (2 zones privatives : zones préparation)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 092

Dossier 2014/0640 – Maison départementale des personnes handicapées – 264 Bld Godard Immeuble le Phenix - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 093

Dossier 2014/0650 – WELDOM – Rue Lagrua CC Cap Océan – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 9 sur 10 demandées (1 zone privative : bureau)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 094

Dossier 2014/0663 – Restaurant le grand banc – 17 avenue du Bourgaillh - PESSAC

Avis de la commission : **favorable pour autorisation partielle sous réserve que l'enregistreur soit placé dans un local fermé à clé**

Nombre de caméras : 2 sur 3 demandées (1 zone privative : cuisine)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 095

Dossier 2014/0673 - DODO PIZZAS - 8 Bis Avenue du Général de Gaulle ANDERNOS LES BAINS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 096

Dossier 2014/0772 - SOCIETE LAMHA - 19 Avenue du Médoc EYSINES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 097

Dossier 2014/0775 – Restaurant SUBQUAI Sarl – Quai Bacalan - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 4 demandées (2 zones privatives : salle préparation et accès bureau et vestiaire)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 098

**Dossier 2011/0496 opération 2012/0444 op 2014/0777 - CARREFOUR MARKET – Route de Sauveterre – CREON
(modification : rajout 14 caméras (9 intérieures et 5 extérieures))**

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 37 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 05 083D

Dossier 2014/0778 – Supermarché DIA – Route de Sauveterre - CREON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 10 sur 11 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 099

Dossier 2014/0779 - Restaurant Le F des FONTAINES - Port des Fontaines Vieilles LANTON

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 sur 5 demandées (1 zone privative : sas livraison)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 100

Dossier 2014/0783 - Château LESTRILLE - 15 Route de Créon SAINT GERMAIN DU PUCH

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 101

Dossier 2014/0785 – BORDEAUX PASSION 79 Rue Sainte Catherine BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 102

Dossier 2014/0787 - SALSA IMPORT - 3 Rue Joseph Gugnot ANDERNOS LES BAINSAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 103

Dossier 2014/0788 - La Pêcherie d'Andernos - Place du 14 juillet ANDERNOS LES BAINSAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 104

Dossier 2014/0789 - La Pêcherie d'Andernos - 1 Boulevard de la République ANDERNOS LES BAINSAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 105

Dossier 2014/0792 – Camping la Grigne – 35 avenue de l'océan – LE PORGEAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 106

**Dossier 2009/0115 OP 2014/0796 - Maison de la Presse - 9 Quai Léon Perrier PAUILLAC
(renouvellement)**Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 3 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 112B

Dossier 2014/0805- REGIE PARCUB - BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 109

Dossier 2014/0808 – Commune de Villenave d'ornon -Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 extérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 110

Dossier 2013/0170 opération 2014/0809 - LIDL - 79 Rue Joseph Brunet – BORDEAUX

(modification : ajout : 5 caméras intérieures)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 08 058C

Dossier 2013/0172 opération 2014/0810 - LIDL - 79 Avenue Jean Jaures - MARTILLAC

(modification : ajout 5 caméras intérieures)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 08 087C

Dossier 2009/0162 OP 2014/0811 - LIDL- Route de Fargues Lieu dit Fagès LANGON

(modification : ajout : une caméra)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 00 017D

Dossier 2013/0769 opération 2014/0812 - Hotel IBIS Budget - Rue du petit barail BORDEAUX

modification : ajout 2 caméras extérieures

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 14 025B

Dossier 2014/0819- Pascal COSTE Coiffure - 2 Avenue de Viana LA BREDE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 sur 4 demandées (1 zone privative : laboratoire stock)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 111

Dossier 2014/0823 - Cave les Vignerons d'UNI MEDOC - 14 Route de Soulac GAILLAN EN MEDOC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 112

Dossier 2014/0824 - Libre Service Agricole - Castelnau 14 Rue du Maréchal Joffre CASTELNAU DE MEDOC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 4 demandées (2 zones privatives : stock et réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 113

2Dossier 2014/0825 - Libre Service Agricole - 3 Rue de Grailly SAINT MEDARD EN JALLES

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 sur 4 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 114

Dossier 2014/0828 – Galerie Lafayette – 21 Rue Gambetta – LIBOURNE (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 sur 8 demandées (2 zones privatives : entrée personnel et stock)

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 08 011B

Dossier 2014/0829 – CCI Bordeaux – 17 Place de la bourse - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 37 sur 66 demandées (2 zones privatives sous sol : entrée cave ; 5 zones privatives R+1 : salons classés ; 6 zones privatives R + 2 ; 9 zones privatives R + 3 ; 7 zones privatives R + 4)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 115

Dossier 2014/0830 – SPEED BURGER – 119 Rue Fondaudege - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 sur 5 demandées (2 zones privatives : salle préparation)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 116

Dossier 2014/0831 - CAPRICE - 210 Rue Sainte Catherine BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 117

Dossier 2014/0834 - KARAVEL SAS - 56 Rue du château d'eau BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable sous réserve d'un affichage avec pictogramme et référence règlementaire au code de la sécurité intérieure)**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 118

Dossier 2014/0835 - KARAVEL SAS - 1 Centre Commerciale Rives d'Arcins BEGLES

Avis de la commission : **favorable sous réserve d'un affichage avec pictogramme et référence règlementaire au code de la sécurité intérieure)**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 119

Dossier 2014/0836 – H&M – 17 Avenue de la Somme CC Mérignac soleil - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 120

Dossier 2014/0837 - Charcutier traiteur PRADEAU Alex 39 Cours de Verdun GUJAN MESTRAS

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 121

Dossier 2014/0838- SARL ECP - 726 Allée des Cantines SAINT JEAN D'ILLAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 sur 6 demandées (2 zones privatives : entrée personnel et livraison et parking privée)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 122

Dossier 2014/0839 – INTERSPORT Podensac – Zone commerciale RN 113 - PODENSAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 16 sur 18 demandées (2 zones privatives : réserves)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 123

Dossier 2014/0840 – JENNYFER - 26 Avenue d'Aquitaine SAINT EULALIE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 6 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 124

Dossier 2014/0841 – VILLAVERDE – ZI Chemin de Monteil – CISSAC Medoc

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 24 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 125

Dossier 2014/0842 - Caves de Rauzan - 1 l'Aiguilley RAUZAN

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 126

Dossier 2014/0845 - Buffalo Grill - Au caillou Lotissement les Dagueys 2 LIBOURNE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 8 sur 11 demandées (3 zones privées : porte chambre froide, zone livraison, cuisine)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 127

Dossier 2015/0001 – SAS HCGC – 192 Rue Fondaudege - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 128

Dossier 2015/0002 – Hotel YNDO – 108 Rue Abbé de l'épée - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 129

Dossier 2015/0003 – TOTEM Blaye – 15 Avenue Mercure - BLAYE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 130

Dossier 2015/0004 – TOTEM Langon– 4 Place Kennedy - LANGON

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 131

Dossier 2015/0008 - 5 SUR 5 – CC Carrefour - LORMONT

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 132

Dossier 2015/0009 – 5 SUR 5 – 76 Rue Porte Dijaux – BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 133

Dossier 2015/0010 – l'ATELIER VERT – cc Rive droite - LORMONT

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 caméra

Délai de conservation des images : 7 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 134

Dossier 2015/0011- JSR – Rue des frères lumière CC Bègles rives d'arcins - BEGLES

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 135

Dossier 2015/0012 – Pharmacie des 4 pavillons - 2 Rue Camille Pelletan - CENON

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 136

Dossier 2015/0015 – Sarl LA CROQUETTERIE – le petit Greley – LA SAUVE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 3 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 137

Dossier 2012/0183 opération 2015/0017 – TOTAL – 140 Boulevard Godard – BORDEAUX

(modification : rajout de 4 caméras intérieures)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 12 288B

Dossier 2015/0018 - Pub le Chabi – 24-26 Rue Ste Colombe - BORDEAUX

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures

Délai de conservation des images : 18 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 138

Dossier 2015/0022 – 8 à HUIT – 146 Rue de la République – St MEDARD DE GUIZIERES

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 139

Dossier 2013/0819 opération 2015/0023 – Supermarché NETTO – Route de Monséguir – LA REOLE

(modification : rajout 2 caméras extérieures et 9 intérieures)

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 19 sur 22 demandées (3 zones privatives : réserves)

Délai de conservation des images : 12 jours

Arrêté préfectoral n° 33 14 074B

Dossier 2015/0024 – U EXPRESS – 29 Allée Delacroix - BORDEAUX

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 15 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 140

Dossier 2015/0026 – FNAC SA – CC Auchan lac – BORDEAUX (renouvellement)

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 13 sur 19 demandées (6 zones privatives : coffre, réserves, sas réception, trésorerie)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 06 150B

Dossier 2010/0128 opération 2015/0029 – MAC DONALD’S – PODENSAC (renouvellement)

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 16 caméras

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 100B

Dossier 2015/0030 – INTERMARCHÉ – 6 Avenue Favard – GRADIGNAN (renouvellement)

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 12 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 01 029B

Dossier 2015/0031 – LE BOUCHON DU FERRET – LEGE CAP FERRET

avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 3 demandées (1 zone privative : laboratoire)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 141

Dossier 2015/0035 – ATAC Supermarché – cc malartic - GRADIGNAN

avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 9 sur 11 demandées (2 zones privatives : entrée personnel et quai livraison) Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 142

Dossier 2009/0046 opération 2015/0036 – PICARD – 56 rue du château d'eau – Bordeaux (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 090B

Dossier 2015/0037 – Tabac loto Snc Theo – 1 Place de la République - CADILLAC

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 143

Dossier 2015/0038 – Q PARK France – 13 Bis Cours Georges Clémenceau - BORDEAUX

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 38 intérieures et 2 extérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 144

Dossier 2015/0042 – Carrosserie Victor Hugo – 20 Rue Charles Cante – LE BOUSCAT

avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 4 demandées (2 zones privatives : atelier et cour arrière bâtiment)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 146

Dossier 2015/0043 – Pharmacie de l'épinette – 57 Avenue des combattants en AFN - LIBOURNE

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 147

Dossier 2015/0044 – Tabac presse SNC FERNANDES - 51 Avenue de Bordeaux - ANDERNOS

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 148

Dossier 2015/0055 – l'OASIS Fruits et légumes – 27 Avenue de Montesquieu – ST MEDARD EN JALLES

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 149

Dossier 2015/0056 – l'OASIS Fruits et légumes – 73 Chemin de Feyat – ST MEDARD EN JALLES

avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 2 sur 3 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n°33 15 150

Dossier 2015/0057 – L'OASIS Fruits et légumes – Avenue de Magudas – LE HAILLAN

avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 sur 5 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 151

Dossier 2015/0058 – Boucherie DURET Viandes – 1 Rue des halles – LA TESTE

avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 1 camera

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 152

**Dossier 2010/0141 opération 2015/0063 – CARREFOUR MARKET – 132 Cours Victor Hugo Bordeaux
(renouvellement)**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 19 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 06 033C

**Dossier 2009/0173 opération 2015/0065 – Parking EFFIA – 1 Rue d’Armagnac – BORDEAUX
(renouvellement)**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 28 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 011B

Dossier 2015/0067 – CHAUSSEA – Rue Gabarre CC Auchan - BOULIAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 7 intérieures

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 154

Dossier 2015/0071 – Mairie de FLOIRAC (périmètre)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 155

Dossier 2015/0072 – Mairie de FLOIRAC (périmètre)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras :

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 156

Dossier 2015/0073 – Tabac Presse SNC MICA – Avenue des halles – LEGE CAP FERRET

(renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : **3 extérieures et 6 intérieures**

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 09 033B

Dossier 2015/0080 – Ets Français du sang – Place Amélie Raba Léon - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 14 caméras extérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 157

Dossier 2015/0083 – LA VIE CLAIRE – ST ANDRE DE CUBZAC -

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 6 sur 7 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 158

**Dossier 2010/0021 opération 2015/0084 – ENM – 10 Rue des frères Bonié – BORDEAUX
(renouvellement)**

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 10 sur 11 demandées (1 zone privative : bagagerie)

Délai de conservation des images : 10 jours

Arrêté préfectoral n° 33 10 031B

Dossier 2015/0086 – Bar presse LA CHAPELLE – Marché municipal – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 159

Dossier 2015/0088 – CALZEDONIA – 1060 Avenue de l'Europe – LA TESTE

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 sur 4 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 160

Dossier 2015/0093 – Pharmacie d'Abzac – 14 Rue Jean Achard - ABZAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 sur 3 demandées (2 zones privatives : sas de garde et bureau)

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 161

Dossier 2015/0094 – PICARD – Avenue de l'Europe – ZAC La garosse – ST ANDRE DE CUBZAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 162

Dossier 2015/0095 – PICARD – 23 Avenue de Bordeaux – LESPARRE Medoc

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images : 15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 163

Dossier 2015/0097 – Tabac presse CHAT LOCUSSOL – CC Calens - BEAUTIRAN

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 1 sur 2 demandées (1 zone privative : réserve)

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 164

Dossier 2015/0109 – Commune d'YVRAC (périmètre)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 13 caméras voie publique

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 165

Dossier 2015/0140 – Federation musulmane de la Gironde - 6 Rue Gerbier - BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 intérieures 4 extérieure

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 166

Dossier 2010/0085 opération 2015/0146 – Ville de LACANAU –**(renouvellement et modification suite à extension du périmètre : rajout 10 caméras voie publique)**Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 25 caméras voie publique

Délai de conservation des images :

Arrêté préfectoral n° 33 10 051B

Dossier 2015/0185 – Association culturelle et cultuelle islamique de France - BORDEAUXAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 8 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 167

Dossier 2015/0187 – Commune de Castillon la bataille – (modification : extension périmètre : ajout 5 caméras voie publique)Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 17 caméras voie publique

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 11 171C

Dossier 2015/0266 – Mairie de Cenon (piste athlétisme) Avenue Aristide BriandAvis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 2 caméras

Délai de conservation des images : 21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 168

AGENCES BANCAIRES**Dossier 2012/0652 opération 2015/0034 – Banque palatine – 27 Cours Georges Clemenceau – BORDEAUX (modification :**Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures et une extérieure DAB

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 07 082

Dossier 2015/0039 – CIC Sud ouest – 222 Avenue de la Marne – MERIGNAC (renouvellement)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 5 intérieures et 1 extérieure DAB

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 99 013V

Dossier 2011/0663 opération 2015/0079 – Crédit agricole – 63 Cours de la république GUJAN MESTRAS (modification : ajout caméra DAB extérieure)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures et 1 extérieure DAB

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 010

Dossier 2011/0724 opération 2015/0228 – Crédit agricole – 1 Esplanace Charles de gaulle – St Seurin sur l'isle (modification : ajout caméras intérieures)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 7 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 010

Dossier 2011/0508 opération 2015/0231 – Crédit agricole – Place Aristide Briand CASTELNAU Medoc (modification : ajout 1 caméra intérieure)

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 4 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 010

Dossier 2015/0223 – Crédit agricole – 133 Avenue Thiers - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 010

Dossier 2015/0224 – Crédit agricole – 16 Avenue Pythagore - MERIGNAC

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 9 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 010

Dossier 2015/0225 – Crédit agricole – 4 Avenue Durand Dassier - PAREMPUYRE

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 intérieures

Délai de conservation des images : 30 jours

Arrêté préfectoral n° 33 98 010

PRÉFET DE LA GIRONDE

PREFECTURE DE LA GIRONDE

CABINET DU PREFET

Bureau des polices administratives

ARRÊTÉ PORTANT RECAPITULATIF DES DÉCISIONS RELATIVES AUX
INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE VIDÉOPROTECTION POUR LES DOSSIERS
EXAMINÉS EN COMMISSION DU **12 JUIN 2015**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment le livre II – Titre V – consacré à la vidéoprotection ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques de vidéoprotection ;

VU l'avis de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en date du 12 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT la finalité du système conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que l'information du public est satisfaisante;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Les établissements listés en annexe ont fait l'objet d'une décision concernant l'autorisation à exploiter un système de vidéoprotection. Pour chacun d'entre eux, a été établi un arrêté individuel par lequel leurs obligations leur sont prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 - La durée de validité de ces autorisations est de **5 ans** à compter de la date de chaque arrêté individuel ou récapitulatif et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement 4 mois avant son délai d'expiration

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30 juillet 2015

LE PREFET
Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

Simon BERTOUX

Dossier 2015/0089 – Restaurant SAS MEMPHIS Bordeaux lac – Boulevard Alienor d’Aquitaine - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 4 caméras sur 8 demandées (4 zones privatives)

Délai de conservation des images J15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 j 5 j 77

Dossier 2015/0174 – BAR 2000 – 6 Avenue de la Somme - BASSENS

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 7 caméras sur 8 demandées (j zone privative)

Délai de conservation des images J21 jours

Arrêté préfectoral n° 33 j 5 207

Dossier 2015/0189 – L’ORANGE BLEUE – Rue de la Gabarre - FLOIRAC

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : 3 caméras sur 6 demandées (3 refusées dans les salles de sport : risque atteinte vie privée)

Délai de conservation des images J15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 j 5 2j 4

Dossier 2015//0226 – CHEZ YURI – 12 Quai Richelieu - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images J15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 j 5 223

Dossier 2015/0227 – GOLDEN APPLE – 46 Rue Borie - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable**

Nombre de caméras : 3 caméras

Délai de conservation des images J15 jours

Arrêté préfectoral n° 33 j 5 224

Dossier 2015/0274 – I-FITNESS 2 SARL – 27 Rue Ferrere - BORDEAUX

Avis de la commission : **favorable autorisation partielle**

Nombre de caméras : j caméras sur 3 demandées (2 refus : salle de sport : risque atteinte vie privée)

Délai de conservation des images J07 jours

Arrêté préfectoral n° 33 15 239



PREFET DE LA GIRONDE

SOUS-PRÉFECTURE DE LIBOURNE
Pôle des relations avec les collectivités territoriales

LIBOURNE, le **20 AOUT 2015**

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE SUR LA COMMUNE DE RAUZAN

.....

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

- VU la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
- VU le décret n°2011-212 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment, les articles L 223-19 à L 223-38 et R 2223-88 et D 223-80 à D 223-87,
- VU la circulaire NOR:COTB1201868C, du 2 février 2012, du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration, d'application du décret n°2011-212 du 28 janvier précité,
- VU l'arrêté du 20 juillet 1998 du Secrétariat d'État à la santé fixant la liste des maladies contagieuses portant interdiction de certains opérations funéraires,
- VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 2015 donnant délégation de signature à M. Éric de WISPELAERE, Sous-Préfet de LIBOURNE,
- VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 autorisant la création d'une chambre funéraire par la SARL Pompes Funèbres LACOMBE sur la commune de Rauzan, parcelle ZD n°385, au lieu-dit « Daubert »,
- VU la demande présentée par la SARL Pompes Funèbres LACOMBE, domiciliée 12 Place de l'Église à TARGON (33760), reçue en sous-préfecture le 11 juin 2015, de création d'une chambre funéraire, sur la commune de Rauzan, parcelle ZD 395, au lieu-dit « Daubert »,
- VU les documents communiqués par la SARL Pompes Funèbres LACOMBE et reçus en Sous-préfecture le 11 juin 2015, le dossier étant réputé complet à cette date,
- VU les mesures de publicité effectuées les 3 juillet et 9 juillet 2015, dans deux journaux en application des dispositions de l'article R 2223-74 du CGCT,
- VU la délibération n°22/2015 du conseil municipal de RAUZAN du 2 avril 2015 donnant un avis favorable sur ce projet,
- VU l'avis émis par le Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) lors de sa séance du 9 juillet 2015,
- VU le délai de quatre mois prévu à l'article R 223-74 du CGCT,
- Considérant le service susceptible d'être rendu à la population,

1/2

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à l'ordre public et ne présente pas de danger pour la salubrité publique,

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de LIBOURNE,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée la création d'une chambre funéraire, projetée par la SARL POMPES Funèbres LACOMBE, représentée par M. Pascal LACOMBE, sur le territoire de la commune de Rauzan, au lieu-dit « Daubert », sur la parcelle cadastrée ZD n°395.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté ne vaut pas autorisation de construire au sens du code de l'urbanisme, la construction de la chambre funéraire étant soumise au dépôt d'une demande de permis de construire.

ARTICLE 3 : L'ouverture au public, en application de l'article D2223-87 du code général des collectivités territoriales, est subordonnée à la conformité aux prescriptions énoncées aux articles D2223-80 à D 2223-86 dudit code, devant être vérifiées par un organisme de contrôle accrédité pour ces activités par le Comité français d'accréditation (COFRAC), dont le rapport doit être transmis au Préfet par le pétitionnaire.

ARTICLE 4 : En cas de non conformité attestée lors de cette visite, la SARL Pompes Funèbres LACOMBE se verra communiquer par le Préfet, les modifications à opérer avant ouverture au public, sous peine de suspension ou de retrait de son habilitation dans le domaine funéraire.

ARTICLE 5 : La présente décision peut être déférée au tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 précité est abrogé.

ARTICLE 7 : La Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Libourne et le Maire de Rauzan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde et dont copie sera adressé à :

- Monsieur le Maire de Rauzan,
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine,
- Monsieur le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de Gironde,
- Monsieur le Chef d'Escadron, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Libourne

Libourne, le 20 août 2015

LE SOUS-PREFET,

Éric de WISPELAERE